

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 11 novembre 2003 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.**

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard et Me Jacques Robichaud, greffier.

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

**2003-11-235 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

**2003-11-236 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 OCTOBRE 2003**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 octobre 2003, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2003-11-237 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'OCTOBRE 2003 - APPROBATION**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'octobre 2003, au montant de **51,306.12 \$**.

ADOPTÉE

**2003-11-238 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2003 - APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'octobre 2003, au montant de **207,859.35 \$**.

ADOPTÉE

**2003-11-239 RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL - DÉPÔT**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport financier trimestriel au 30 septembre 2003.

**2003-11-240**    **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ ET LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 25,000 \$ - DÉPÔT**

Monsieur le maire, Michel Tartre, dépose les documents suivants :

- a) le rapport sur la situation financière de la Municipalité;
- b) la liste des contrats de plus de 25,000 \$ que la Municipalité a conclu depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le maire a fait rapport de la situation financière de la Municipalité.

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité, et ce, aux lieu et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

**2003-11-241**    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RELATIF À LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Madame la conseillère, Linda McGrail, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté un règlement relatif à la taxe foncière générale et aux compensations pour l'exercice financier 2004.

**2003-11-242**    **PROTOCOLE D'ENTENTE – BASE DE PLEIN AIR LES CÈDRES**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu d'autoriser monsieur Alain Bernard, directeur des Services communautaires, à signer pour et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente de la Base de plein air Les Cèdres pour l'année 2004 à intervenir avec la Municipalité Les Cèdres.

ADOPTÉE

**2003-11-243**    **CONTRAT DE SERVICE – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DU CARREFOUR NOTRE-DAME POUR LA SAISON 2003-2004 – ADOPTION**

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'octroyer le contrat de déneigement du stationnement du Carrefour Notre-Dame pour la période du 15 novembre 2003 au 30 avril 2004, à monsieur Patrice Gougeon, au coût de **5,118 \$**, aux mêmes conditions que celles prévues au devis numéro 00-11-01, à l'exclusion de la clause de reconduction.

ADOPTÉE

**2003-11-244**    **CLUB ACROSPORT DE L'OUEST INC. – DEMANDE D'ACCREDITATION**

Considérant que le Club Acrosport de l'Ouest est un organisme local de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et que celui-ci possède un rayonnement régional;

**2003-11-244 ... suite**

Considérant que 50 % des membres sont résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, répondant donc à un des premiers critères du processus de reconnaissance comme organisme accrédité;

Considérant que suite à l'analyse de leur dossier, le Club Acrosport répond à l'ensemble des critères d'admissibilité du processus de reconnaissance des organismes accrédités;

Considérant que leur demande a été déposée au printemps dernier, la gratuité d'utilisation des plateaux sportifs doit être appliquée rétroactivement à la session la plus récente, soit celle de l'automne.

Il est proposé par le conseiller, Jacques Montesano, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le Club Acrosport de l'Ouest inc. soit reconnu comme organisme accrédité de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot; la reconnaissance prend effet rétroactivement à la session d'automne 2003.

ADOPTÉE

**2003-11-245 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-17 , LOT : 2 067 026 (88 CHEMIN DU VIEUX-MOULIN)**

Cette demande est reportée à une prochaine séance.

**2003-11-246 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2003-19, LOT : 3 043 545 (BOUL. VIRGINIE-ROY)**

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2003-19;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2003-19, à l'effet de permettre le lotissement d'un lot avec une largeur en front de 43,5 mètres, une profondeur de 59,9 mètres et une superficie totale de 2760,7 mètres carrés, alors que la réglementation exige une largeur en front de 70 mètres, une profondeur de 40 mètres et une superficie totale de 4,300 mètres carrés.

ADOPTÉE

**2003-11-247 SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT VENICANA LTÉE. : LOTS 2 068 035 ET 2 070 841 : DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTISSEMENT, D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE : RECOMMANDATION À LA CPTAQ**

Cette demande est reportée à une prochaine séance.

**2003-11-248**    **ENGAGEMENT DE PERSONNEL – INSPECTRICE EN BÂTIMENT À LA GESTION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu d'engager madame Valérie Thibault, à titre d'employée permanente, au poste d'inspectrice en bâtiments, à compter du 3 novembre 2003; selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur;

Que madame Valérie Thibault soit chargée de l'application de tous les règlements municipaux et soit autorisée à délivrer, au nom de la Municipalité tout constat d'infraction pour toute infraction à ses règlements.

ADOPTÉE

**2003-11-249**    **COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – DEMANDE DE PRODUCTION D'UN RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DES OPÉRATIONS POLICIÈRES**

Considérant que la Sûreté du Québec s'engageait à offrir le même niveau et la même qualité de service que celui offert par les corps policiers municipaux suivant la réorganisation policière imposée par le ministre de la Sécurité publique;

Considérant que les municipalités sont facturées pour les services policiers rendus sur leur territoire;

Considérant qu'il est du rôle et de l'obligation des conseils municipaux d'informer les citoyens adéquatement quant aux deniers dépensés pour offrir les différents services à la population et la nature de ces derniers, et que, pour ce faire, les outils nécessaires de gestion et d'information sont essentiels;

Considérant que présentement les différentes données sur le travail policier dans les différents territoires municipaux ne sont pas disponibles aux élus municipaux et que conséquemment les citoyens ne reçoivent pas les informations auxquelles ils sont en droit de s'attendre;

Considérant que les élus municipaux se doivent, comme pour tous les autres services dispensés pour leurs citoyens, d'évaluer les biens et services acquis par la Municipalité et de s'assurer de recevoir le meilleur service possible au meilleur coût possible et que les services policiers n'échappent pas à cette notion.

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de demander formellement à la Commission de Sécurité Publique de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges d'intervenir auprès des autorités de la Sûreté du Québec pour obtenir le plus rapidement possible des rapports mensuels d'activités des effectifs policiers sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et des autres villes de l'île Perrot, notamment en ce qui a trait aux éléments suivants :

1. Effectifs policiers déployés par secteur de patrouille par quart de travail;

**2003-11-249 ... suite**

2. Heures de patrouilles effectuées sur chacun des territoires municipaux, excluant les autoroutes et routes numérotées, par ces effectifs par quart de travail;
3. Nombre d'interventions effectuées par catégorie (code de la sécurité routière, code criminel, règlements municipaux, etc.) sur chacun des territoires municipaux, excluant les autoroutes et routes numérotées, par quart de travail.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Commission de Sécurité Publique de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, au Grand Conseil de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, aux conseils municipaux des villes de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, à la direction de Vaudreuil-Soulanges de la Sûreté du Québec, au ministre de la Sécurité publique, monsieur Jacques Chagnon, au député de Vaudreuil et ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux et à la députée de Soulanges, madame Lucie Charlebois.

ADOPTÉE

**2003-11-250 COLLECTEUR PLUVIAL DE LA BAIE MADORE – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU MTQ**

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a planifié le développement urbain de son secteur nord-ouest jusqu'aux limites avec la Ville de L'Île-Perrot;

Attendu que la Municipalité désire construire une conduite collectrice pluviale pour assurer le drainage de ce secteur;

Attendu que la Municipalité a mandaté le Groupe conseil Génivar pour préparer une étude de drainage de ce secteur;

Attendu que le bassin de drainage comprend l'emprise du boulevard Don-Quichotte compris entre la 22<sup>e</sup> Avenue et approximativement le boulevard St-Joseph;

Attendu que l'étude de la Société Municor de décembre 1986 (dossier 9-211) démontre le bassin de drainage desservant l'emprise du MTQ; que l'étude de Génivar d'août 2003 démontre les mêmes superficies;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire construire le collecteur pluvial sur son terrain dès le début de 2004;

Il est proposé par le conseiller, Serge Roy, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu de demander au ministère des Transports du Québec de participer au coût du collecteur pluvial au prorata des débits tel que défini dans l'étude de Génivar;

Définir les modalités d'un protocole d'entente entre le MTQ et la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉE

**2003-11-251**    **MANDAT PROFESSIONNEL – ÉTUDE DE FAISABILITÉ, BRETELLE D'ACCÈS AU PARC D'AFFAIRES**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Sirois et résolu que le mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une bretelle d'accès au Parc d'affaires soit accordé à Groupe Conseil Génivar inc., au coût de **4,837.50 \$** plus taxes, représentant la part de la Municipalité, le tout suivant l'offre de service du 16 mai 2003. Le coût du contrat est puisé à même le fonds général.

ADOPTÉE

**2003-11-252**    **MTQ – PROJET D'INSTALLATION D'UN FEU DE CIRCULATION PRÈS DE L'ÉCOLE LA PERDRIOLLE ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Considérant que par la résolution numéro 2003-07-167, le conseil municipal a donné son appui au projet de réaménagement du boulevard Don-Quichotte, à l'intersection de la rue Provence, du ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'un feu de circulation sera installé à l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue Provence par le MTQ;

Considérant que le coût des travaux est estimé à **700,000 \$** dont **600,000 \$** sera assumé par le MTQ et **100,000 \$** à être partagé entre la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot.

Considérant que les travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue Provence seront exécutés sur le territoire de la Ville de L'Île-Perrot;

Considérant que pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Don-Quichotte, de la rue Antoine-Hénault et de la 23<sup>e</sup> avenue, située sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot ont assumé ensemble une somme de 100,000 \$ et ce, dans une proportion de 75 % et de 25 % respectivement;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot donne son accord de principe au projet du ministère des Transports du Québec d'installer un feu de circulation à l'intersection du boulevard Don-Quichotte et de la rue Provence et s'engage à verser une contribution financière n'excédant pas **25,000 \$** pour lesdits travaux. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer cette entente.

ADOPTÉE

**2003-11-253**    **MTQ – SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux, ci-dessous mentionnés, un montant subventionné de 15,000 \$ annuellement pour les années 2003, 2004 et 2005, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

**2003-11-253 ... suite**

- Pour l'année 2003 : boulevard St-Joseph
- Pour les années 2004 et 2005 : boulevards Perrot, St-Joseph et du Domaine.

ADOPTÉE

**2003-11-254 MÉMOIRE DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SUR LE PROJET DE LOI 9**

Cet item est reporté à une prochaine séance.

**DÉPÔTS DES RAPPORTS INTERNES OCTOBRE 2003**

Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement numéro 416; ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt des rapports du département de la Gestion du territoire.

Dépôt des rapports du département des Services communautaires.

**2003-11-255 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Serge Roy et résolu de lever la séance à 20h20.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Manon Bernard  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Michel Tartre  
Maire

/vc

\*\*\*\*\*

